

République Française

/ Délibération n° 2024/10

RENOUVELLEMENT URBAIN ET COHÉSION SOCIALE. Programmation Gestion Urbaine et Sociale de Proximité -GSUP- 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 10

RENOUVELLEMENT URBAIN ET COHÉSION SOCIALE. Programmation Gestion Urbaine et Sociale de Proximité -GSUP- 2024.

Contrat de Ville

Mesdames, Messieurs,

La programmation de gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP) annuelle est l'un des outils de la politique de développement social sur les territoires Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de la commune. Les projets s'inscrivent donc dans les objectifs du contrat de ville métropolitain 2024-2030. La programmation de gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP) 2024 tient compte de la nouvelle géographie prioritaire définie par l'État et couvre l'ensemble des territoires QPV de Vénissieux : Minguettes, Duclos-Barel élargi à Croizat, Monery, Les Marronniers, la Borelle et le secteur Acacias.

La programmation de gestion urbaine et sociale de proximité 2024 constitue une transition entre la poursuite du travail engagé depuis plusieurs années et les objectifs nouveaux qui se sont fait jour dans la cadre de l'écriture du contrat de ville métropolitain 2024-2030 et de la convention locale d'application.

Les actions présentées dans le cadre de la programmation GSUP 2024 sont issues d'un processus partenarial tout au long de l'année, en particulier entre les bailleurs sociaux, les services municipaux et métropolitains et l'équipe-projet de la mission GPV Vénissieux.

LE COÛT DE LA PROGRAMMATION 2024

Le coût global prévisionnel en dépenses des opérations toutes maîtrises d'ouvrages confondues s'élèvent à **609 603 € TTC**, portées par les bailleurs sociaux, la Ville, les copropriétés et une association.

En cofinancement, la Métropole de Lyon apporte **175 000 €**. Au regard de la nouvelle géographie prioritaire, cette enveloppe a été augmentée de 33 400€ par rapport à celle de 2023.

Dans le cadre de cette programmation, la Ville de Vénissieux est maître d'ouvrage de cinq actions de sur-entretien ou entretien mutualisé. Le coût de ces cinq actions s'élève à **283 608 € (charge nette Ville : 113 012 €, participations financières prévisionnelles des partenaires Métropole de Lyon, copropriétés et bailleurs sociaux déduites)**.

LES PROPOSITIONS D' ACTIONS PAR TERRITOIRES

Sur les secteurs Vénissy/Armstrong/ Léo Lagrange :

- Entretien mutualisé des quartiers Vénissy/Armstrong/Léo Lagrange (VILLE / DCV)
- Installation d'un dispositif de tribox à Léo Lagrange (ALLIADE HABITAT)

Sur les secteurs Bourdarias/Pyramide/Monmousseau/ Marché :

- Entretien mutualisé Bourdarias, Pyramide, J. Breil, Monmousseau, Couloud (VILLE / DCV)
- Nettoyage des abords du marché des Minguettes (VILLE / DCV)
- Suppression des tapis brosses des 17 halls principaux de la résidence Kéops (SACOVIV)

Sur les secteurs Darnaise /Parc des Minguettes/Thorez/Division Leclerc :

- Entretien mutualisé Darnaise (VILLE / DCV)
- Nettoyage du parc des Minguettes (Ville / DCV)
- Accompagnement des habitants à l'amélioration de leur habitat (COMPAGNONS BÂTISSEURS)
- Formation « Les Geeks du bâtiment » (ALLIADE HABITAT)

République Française

- Sensibilisation au respect du cadre de vie – les locataires au cœur du projet (LYON MÉTROPOLE HABITAT)
- Remise en peinture participative de la tour 41 à la Darnaise (GRAND LYON HABITAT)

Sur les secteurs Duclos-Barel/Monery/La Borelle :

- Réfection de 10 halls secondaires à Max Barel (peinture et faïence) (SACOVIV)
- Sensibilisation des locataires aux économies d'énergie (SACOVIV)
- Réfection du hall de la résidence Le Monery (carrelage mural, peinture, sols) (SACOVIV)
- Concertation pour SPOT 2 (LYON METROPOLE HABITAT)
- Les jeunes réalisateurs et acteurs de leur quartier (LYON METROPOLE HABITAT)

Les actions sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux (Grand Lyon Habitat, Sacoviv, Lyon Métropole Habitat et Alliade Habitat) s'élèvent à un coût total de **259 170 € TTC**, cofinancées par la Métropole pour un montant de **100 000 €**.

L'action portée par les Compagnons Bâtitseurs s'élève à un coût total de **66 825 € TTC**, cofinancée par la Métropole pour un montant de **15 000 €**.

LES ACTIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE VILLE DE VÉNISSIEUX

Le coût global des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vénissieux définies par les différents partenaires concernés pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous s'élève à **283 608 €**.

Pour ces opérations, la Ville pourrait recevoir les participations suivantes :

- Métropole de Lyon : **60 000 € TTC**
- Organismes bailleurs et copropriétés : **110 596 € TTC**

Opérations		Coût d'opération TTC	Charge nette pour la Ville
Entretien mutualisé des quartiers Vénissy – Armstrong – Léo Lagrange - Lot 1	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	74 880 €	17 621 €
Entretien mutualisé Bourdarias / Pyramide / J. Brel / Monmousseau / Couloud - Lot 3	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	74 880 €	28 254 €
Entretien mutualisé Darnaise - Lot 4	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	62 400 €	23 379 €
Nettoyage des abords du marché des Minguettes - Lot 5	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	19 968 €	6 264 €
Nettoyage du parc des Minguettes - Lot 13	Maîtrise d'ouvrage Ville de Vénissieux	51 480 €	37 494 €
TOTAL		283 608 €	113 012 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

République Française

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n° 2024-2285 du Conseil de la Métropole de Lyon du 11 mars 2024 relative au Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030,

Considérant les besoins repérés en 2024 pour les quartiers Politique de la Ville de Vénissieux,

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :

- Approuver le programme de Gestion Sociale Urbaine de Proximité sur le périmètre des Quartiers Prioritaires de la Ville de Vénissieux : Minguettes, Duclos-Barel élargi à Croizat, Monery, Les Marronniers, la Borelle et le secteur Acacias pour l'année 2024, impliquant un engagement financier global net de la Ville de Vénissieux à hauteur de 113 012 € TTC,

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions sus-dites,

- Autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à solliciter les participations des partenaires pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vénissieux et à signer toutes les conventions et documents y afférent,

- Dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Ville de Vénissieux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint